

Marco Rossetti

Magistrat (depuis 1991)

Pendant **16 années** a été juge au **Tribunal de Rome**, où il a présidé pour **7 ans** le « Comité pour la discipline des expert judiciaires ».

De 1998 à 2001 : Assistant d'études auprès de la Cour constitutionnelle.

Actuellement : **Magistrat** à l' « Ufficio Massimario » della Cour de Cassation.

Membre du Conseil de Direction de l'Association Italienne de Droit de l'Assurance (AIDA).

A été **membre** de la Commission Juridique National de l'Automobile Club d'Italie (ACI).

Vice-directeur scientifique de l'Association de Médecins Conseils Experts « Melchiorre Gioia »

Membre fondateur de la Confédération Européenne d'Experts en Evaluation et en Réparation du Dommage Corporel (CEREDOC).

A été **professeur** à l'École de Spécialisation pour les professions des juriste de l'Université Rome 3, dans l'Ecole de l'Ordre des Avocats de Latina e dans l'Ecole de Specialisation pur le médecine experts de l'Université de Foggia.

Auteur des nombreuses articles, des notes et des commentaires publiés dans plusieurs revue juridiques ; et a publié aussi plusieurs livres en matière de responsabilité et d'assurances, parmi lesquelles :

- La résiliation du contrat (Torin, 1997),
- L'expertise en procédure civile (Milano, 2004),
- Guide pratique pur l'évaluation des dommages-interets (Milano, 2005),
- Le dommage corporel (Milano, 2009),
- Les dommages extrapatrimoniaux (Milano 2009),
- L'assurance obligatoire automobile (Torino, 2010).